

# BOOSTER TRANSFORMATION REV3

Présentation du dispositif



# Booster Transformation Rev3 (1/3)

Une solution clef en main pour initier sa transformation Rev3



Le Booster Transformation Rev3 vise à **aider les entreprises régionales dans leur transformation Rev3**, vers un modèle de développement durable et décarboné en Hauts-de-France à travers **l'accompagnement d'experts** et des ressources pédagogiques du **référentiel rev3 entreprises**.



## OBJECTIFS

- ☐ Mesurer le niveau d'intégration rev3 de son entreprise
- ☐ Etre guidé dans les choix de transitions économiques, énergétiques et environnementales
- ☐ Identifier des projets innovants Rev3 à mettre en place
- ☐ Obtenir un plan de transition chiffré et cadencé pour gagner en résilience et en compétitivité
- ☐ Embarquer son écosystème dans la dynamique Rev3

## FORME

La PME bénéficiaire éligible sélectionne son prestataire d'accompagnement parmi la liste de prestataires en transition référencés. Si son prestataire n'est pas référencé, celui-ci devra soumettre une demande de référencement à la Région Hauts-de-France **au préalable avant l'accompagnement**.

Prestation cofinancée à hauteur de **50% du coût HT** avec un **plafond de subvention de 10 000 €** sur facture acquittée.

## BÉNÉFICIAIRES

- **PME régionales au sens européen**
- Justifiant d'au moins un exercice fiscal de 12 mois min.
- Inscrites au RCS (Registre du Commerce et des Sociétés) et/ou au RM (Répertoire des Métiers)
- L'entreprise doit être à jour de ses obligations fiscales et sociales.
- L'entreprise ne doit pas répondre à la définition européenne de l'entreprise en difficulté
- Le cumul des aides de *minimis* perçues par l'entreprise doit toujours rester < à 300 000 € sur 3 exercices fiscaux (application du régime d'aides dit « de minimis »)

**Tous les secteurs d'activité sont concernés**

# Booster Transformation Rev3 (2/3)

Une solution clef en main pour initier sa transformation Rev3

## EXEMPLE DE MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT REV3 :

### Efficacité énergétique

- Diagnostic/Plan d'action pour la baisse des consommations énergétiques de l'entreprise
- Diagnostic/Plan d'action pour l'évolution du mix énergétique de l'entreprise dans une perspective de décarbonation

### Economie circulaire et analyse du cycle de vie

- Baisse de l'empreinte carbone de l'activité par la conception d'une démarche intégrée d'économie circulaire dans l'entreprise
- Baisse de l'empreinte carbone de l'activité par la mise en œuvre opérationnelle d'une démarche intégrée d'économie circulaire dans l'entreprise

### Nouveaux modèles économiques et de coopération

- Mise en place dans l'entreprise d'un nouveau produit / service basé sur les nouveaux modèles économiques
- Economie de la fonctionnalité
- Economie de la coopération

### Mobilités, logistique et chaîne d'approvisionnement

- Plan d'organisation pour l'optimisation des déplacements de l'entreprise
- Amélioration de la performance de la chaîne d'approvisionnement et de son impact carbone

### Préservation des ressources et adaptation au changement climatique

- Préservation des ressources (état des lieux/analyse d'impact, état des solutions, plan d'actions...)
- Adaptation au changement climatique (ex: cartographie des risques, gestion des ressources et sources d'approvisionnement, plan d'action...)

### Numérique

- Mise en place d'outils numériques au service de la transformation Rev3 de l'entreprise (optimisation des ressources par les moyens numériques, objets et capteurs connectés; développement d'outils permettant le déploiement de l'économie circulaire, etc...)

### Bilan carbone

- Bilan de l'activité de l'entreprise et plan d'action permettant des réductions significatives des émissions

# Booster Transformation Rev3 (3/3)

Une solution clef en main pour initier sa transformation Rev3

## INSTRUCTION

- **Au fil de l'eau**, jusqu'à épuisement du dispositif
- Les demandes doivent être déposés par voie dématérialisée sur la **Plateforme des Aides et Subventions (PAS)**
- Le prestataire d'accompagnement choisi par l'entreprise doit être **préalablement référencé par la Région avant le début de la mission d'accompagnement**.
  - Une liste de prestataires est disponible sur PAS. Si le prestataire choisi n'est pas référencé, celui-ci devra en faire la demande directement sur la même plateforme. Référencement au fil de l'eau.
- Une même entreprise peut bénéficier au maximum de **2 missions subventionnées par année civile, sur des thématiques différentes (ex: bilan carbone/mobilités)**.

Pour présenter une demande de subvention:

<https://aides.hautsdefrance.fr/sub/tiers/aides/details/?sigle=BTR3>

Contact: [BTR3@hautsdefrance.fr](mailto:BTR3@hautsdefrance.fr)